

DACP

REF : DACP2010021

Signataire : ED /EG

Séance du Conseil Municipal du 08/04/2010

RAPPORTEUR :Brahim HEDJEM

OBJET : Approbation et signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de création, d'entretien et de contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols sur le territoire de Plaine Commune et désignation du représentant de la commune au sein de la CAO du groupement de commande.

EXPOSE :

CONTEXTE ACTUEL

Depuis 2003, la Ville d'Aubervilliers a transféré à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune certaines de ses compétences, notamment en ce qui concerne la gestion de l'espace public (voirie, nettoyage,nettoisement, assainissement, et espaces verts).

Cependant pour un certain nombre de missions ne relevant pas directement des unités territoriales, restées de compétence communale (espaces extérieurs des écoles, des crèches et du Centre de Loisirs Maternel de Piscop) concernant notamment la création et / ou l'entretien et le contrôle des aires de jeux et autres équipements cités en objet, la commune passait des marchés publics ponctuels.

Parallèlement, La Communauté d'Agglomération Plaine Commune engage sur un marché spécifique attribué en 2006 les dépenses portant sur l'entretien et les contrôles des aires de jeux, pour tout ce qui concerne les équipements sportifs ludiques, plateau d'évolution, city stades d'Aubervilliers

JUSTIFICATIONS DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Ces marchés arrivent respectivement à échéance le 1er juin 2010 et le 1er juillet 2010.

Afin de réaliser des économies d'échelle et de partager les expériences de travail entre les villes du territoire et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, il est envisagé de constituer un groupement de commandes portant sur la création, l'entretien et les contrôles des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols situés sur le territoire de Plaine Commune.

Il est à noter que ce marché ne concernera pas les équipements sportifs classiques (stades, gymnases, entre autres).

ALLOTISSEMENT ET MONTANTS DU MARCHE

Les prestations du futur marché seront réparties en trois lots :

- Lot n°1 : Entretien des aires de jeux et des équipements sportifs ludiques, des sols
- Lot n°2 : Aménagement des aires de jeux et des équipements sportifs ludiques, des sols
- Lot n°3 : Contrôles des aires de jeux et des équipements sportifs ludiques

Le marché pour l'ensemble des collectivités concernées, est passé pour une durée d'un an puis renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an, trois fois au maximum. Il devrait donc s'achever au plus tard fin juillet 2014.

Il sera conclu sans montant minimum et maximum annuels. Toutefois, à titre indicatif, les montants moyens des commandes seront, pour Aubervilliers, les suivants :

Lot	Entretien des aires de jeux et des équipements sportifs ludiques, des sols	Aménagement des aires de jeux et des équipements sportifs ludiques, des sols	Contrôles des aires de jeux et des équipements sportifs ludiques
Montant moyen estimatif en € H.T	12500€	17000€	2100 €

FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Il est donc envisagé de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics qui aura pour objet la passation d'un marché de création, d'entretien et de contrôles des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols sur le territoire de Plaine Commune.

❖ Composition du groupement

Le groupement de commandes sera composé des membres signataires de la convention.

A titre indicatif, les membres du groupement sont, à ce jour, les suivants :

- La Ville d'Aubervilliers – avis favorable du Bureau Municipal en date du 08 mars 2010
- La Ville de La Courneuve - avis favorable du Bureau Municipal en date du 15 février 2010
- La Ville de Pierrefitte - avis favorable du Bureau Municipal en date du 15 février 2010
- La Ville de Saint Denis - avis favorable du Bureau Municipal en date du 1er mars 2010
- La Ville de Villetaneuse - avis favorable du Bureau Municipal en date du 22 février 2010
- La Communauté d'Agglomération Plaine Commune

❖ Durée

Le groupement sera constitué pour la durée de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants.

❖ Coordonnateur

La Communauté d'Agglomération Plaine Commune assurera le rôle de coordonnateur du groupement pour la préparation, la passation du marché, au vu des besoins définis par chaque membre.

Chaque membre du groupement signera ensuite avec le ou les cocontractant(s) retenu(s) un (des) marché(s) à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés, et sera ensuite chargé de l'exécution du marché.

❖ Commission d'appel d'offres

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera constituée d'un représentant désigné parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque commune, membre du groupement, et sera présidée par le représentant du coordonnateur.

Pour représenter Aubervilliers au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, il est proposé de désigner :

- Jean François MONINO comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,
- Gérard DEL MONTE comme membre suppléant de Jean François MONINO

❖ Dispositions financières

Les missions dévolues au coordonnateur ne feront pas l'objet d'une rémunération.

❖ **Calendrier**

Le calendrier prévisionnel de ce groupement de commandes est le suivant :

- Mars – Avril 2010 : délibération d'adhésion au groupement, d'autorisation de lancement du marché, d'élection de représentants pour constituer la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;
- Début avril 2010 : lancement de l'avis d'appel public à la concurrence ;
- Fin mai / début juin 2010 : date limite de remise des offres ;
- Fin juin / début juillet 2010 : attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;
- Fin juillet 2010 : signature et notification des marchés par les membres.

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT

Afin de participer à ce groupement, il est nécessaire que la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement soit signée par chaque membre du groupement. L'autorisation de signature de la convention vaudra autorisation de signature du marché.

Conclusion :

Il est demandé au conseil :

- **D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public de création, d'entretien et de contrôles des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols sur le territoire de Plaine Commune, avec la désignation de Plaine Commune comme coordonnateur du groupement,**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention,**
- **De désigner Jean-François MONINO comme représentant de la Commission d'Appel d'Offres d'Aubervilliers pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement en tant que membre titulaire, ainsi que Gérard DEL MONTE comme membre suppléant de Jean-François MONINO**
- **D'autoriser le Maire à signer le(s) marché(s) issu(s) du groupement pour ce qui le concerne.**

Annexe : convention constitutive du groupement de commandes